

**OBJET : ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE DE LA 4^e EDITION DU FESTIVAL DO EMIGRANTE
AU PARC DES SPORTS DES BEAUREGARDS DU 3 AU 5 JUILLET 2026****LE MAIRE D'HERBLAY-SUR-SEINE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 et suivants, et L.2213-22,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R. 143.26 à R.143.33,

Vu le dossier de demande d'autorisation au titre d'un ERP déposé le 18 mai 2026 en vue de la 4^e édition du Festival do Émigrante, au Parc des sports des Beauregards,

Vu l'avis favorable de la sous-commission ERP – IGH en date du 9 juin 2026.

CONSIDÉRANT

L'avis favorable de la Direction Départementale d'incendie et de secours du Val d'Oise – Commission de sécurité d'arrondissement d'Argenteuil en date du 3 juillet 2026.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'association TRADICAOS DE CORACAO D'HERBLAY-SUR-SEINE, sise 257 boulevard du 8 mai 1945 à HERBLAY-SUR-SEINE est autorisée à ouvrir au public dans le cadre du festival Do Emigrante au parc des sports des Beauregards du 3 au 5 juillet.

Article 2 : L'exploitant est tenu de maintenir les lieux en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.

DIT

Que le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, Monsieur le sous-Préfet d'Argenteuil, au Commissaire de Police de la circonscription de Cergy, ainsi qu'au Major des Sapeurs-Pompiers d'Herblay-sur-Seine,

Que les forces de police, à qui sera remis un exemplaire du présent arrêté, ainsi que Monsieur le Maire, la Directrice générale des services, le Capitaine de Police d'Herblay-sur-Seine, le Commissaire de la circonscription de Cergy et Monsieur le Chef de la Police municipale d'Herblay-sur-Seine seront chargés de l'exécution du présent arrêté,

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux,

Que le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville (www.herblaysurseine.fr),
Que le présent arrêté municipal pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site de télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine,
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

HOTEL DE VILLE

43, rue du Général de Gaulle
BP 40003 - 95221 Herblay Cedex
Tél : 01 30 40 47 00 - mairie@herblay.fr
www.herblay.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260703-A26J076-AR
Date de réception préfecture : 03/07/2026